

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 04 JUILLET 2024****Date de convocation :**

27/06/2024

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre juillet à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Frédéric CRAVO, Claudie SERRE, Evelyne FUENTES, Jean-Louis LIGAT, Armande IGLESIAS, Caroline MERLE, Mélissa OBBIH, Georges PERALBA, Danielle POUDADE **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Xavier BERAGUAS (pouvoir à Caroline PAGÈS), Thierry COMES (pouvoir à Evelyne FUENTES), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Damien OTON (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Bernard COURCELLE (pouvoir à Georges PERALBA), Valérie CRIBELLET (pouvoir à Danielle POUDADE)

Absents : Clara ROSE, Yasmine SEBAHOU, Jean-Philippe LECOINNET et Marielle ALONSO.

Mme Armande IGLESIAS a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024/44 : CONVENTIONS RELATIVES À LA GESTION PARTAGÉE DE LA PRODUCTION EN EAU POTABLE DU SIAEP DE BOULETERNÈRE ET DE LA COMMUNE D'ILLE SUR TET À PARTIR DE LA RESSOURCE QUATERNAIRE – ASA STE ANNE

Dans un contexte hydrologique particulièrement difficile en raison d'un fort déficit pluviométrique, la commune constate une très importante baisse du niveau de ses puits destinés à l'AEP situés sur son territoire dans les nappes quaternaire et pliocène risquant d'entraîner à court terme une rupture d'alimentation en eau potable pour les 5 600 habitants de la commune.

Du fait du caractère inédit de cette situation et de son urgence, la commune travaille pour la sécurisation de la ressource en eau :

- Faisant suite aux programmes d'envergure pour l'amélioration continue du rendement des réseaux d'eau potable de la commune, réalisés sur le centre ancien entre 2019 et 2023, elle a engagé une nouvelle tranche de rénovation de ses réseaux d'eau potable, un programme triennal de travaux sur 3 années (2024, 2025 et 2026). Ces travaux ont un coût de 1 705 117 € H.T. L'agence de l'eau et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales participent au coût de l'opération.
- La commune a également obtenu les autorisations provisoires pour utiliser le forage de reconnaissance de Rosaret qui a été équipé en conséquence.

La commune souhaite poursuivre la sécurisation et pouvoir utiliser le forage de l'ASA Ste Anne. L'ASA Ste Anne est propriétaire d'un forage au lieu-dit « Grabas » sur la commune de Bouleternère, forage dont le niveau est bien plus élevé que celui des puits exploités par la commune et le SIAEP de Bouleternère dans le quaternaire.

Il s'agit de valider une convention cadre et trois annexes qui définissent la gestion partagée de la production en eau potable de la ressource quaternaire, et notamment le forage de Ste Anne. Ces conventions concernent l'ASA Ste Anne, le SIAEP de Bouleternère et la commune d'Ille Sur Tet. L'annexe 1 définit les règles entre l'ASA Ste Anne et la commune d'Ille Sur Tet pour l'alimentation provisoire. L'annexe 2 définit les règles entre l'ASA Ste Anne et le SIAEP de Bouleternère pour l'alimentation provisoire et l'achat de la parcelle et du forage. Enfin, l'annexe 3 définit les conditions de distribution de l'eau potable en gros par le SIAEP à la commune. Les points essentiels sont :

- ALIMENTATION PROVISOIRE : Une convention avec l'ASA Ste Anne pour la mise à disposition temporaire de ses installations et de son forage afin de sécuriser l'approvisionnement d'eau le temps de la mise en place d'un nouveau forage indépendant par le SIEAP. Cet approvisionnement sera lancé après validation par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

- ALIMENTATION PERENNE : Une convention tripartite avec l'ASA Ste Anne et le SIAEP de Bouleternère. Dans le cadre d'un projet de changement de ressource (création d'une nouvelle station de pompage prélevant dans le canal de Corbère), l'ASA envisage la mise en vente de son site actuel de production de Sainte-Anne. Le SIAEP de Bouleternère souhaite racheter ce forage, en vue de sécuriser sa propre ressource, et il effectuera à sa charge les travaux nécessaires à la régularisation administrative du forage existant sur le site pour répondre aux exigences réglementaires relatives à une alimentation en eau potable des populations. Il s'agit alors de conventionner avec le SIAEP pour que ce dernier puisse sécuriser Ille Sur Tet avec le surplus de production du forage de Ste Anne. Cette sécurisation de la Commune par le SIAEP se traduira par un principe de vente d'eau en gros dont les modalités sont fixées en annexe 3.

Le Maire précise que la commune accepte de laisser la « priorité » d'achat de ce forage au SIAEP de Bouleternère, par logique territoriale, mais aussi dans la mesure où Ille Sur Tet compte désormais deux forages dans le pliocène.

Le Maire fait lecture de la convention cadre et de ses 3 annexes.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE le partenariat avec l'ASA Ste Anne et le SIAEP de Bouleternère, en vue de l'interconnexion des réseaux d'eau potable, et la sécurisation des différentes communes concernées

APPROUVE le contenu de la convention cadre et de ses 3 annexes.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 6 mai 2024.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 4 juillet 2024

Le Maire



William BURGHOFFER

